

*Questions orales*

Le député s'est toujours beaucoup intéressé au sort des personnes âgées. Les gens comme moi ne peuvent que se réjouir d'un intérêt aussi soutenu.

Je peux lui assurer que je ferai l'impossible pour soutenir les personnes âgées et les associations de personnes âgées, dont le Conseil consultatif national du troisième, que je leur demanderai de me faire part de leurs suggestions et leurs idées sur des mesures que le gouvernement pourrait examiner avec toute l'attention voulue, et peut-être prendre pour améliorer leur sort dès qu'il sera possible et pratique de le faire.

Ce sont les personnes âgées qui ont fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui, et elles continuent toujours de contribuer beaucoup à l'avancement de notre société. Elles méritent donc le meilleur de nous-mêmes et je peux vous assurer qu'elles l'obtiendront!

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Je tiens à assurer tous les députés du côté de l'opposition que je leur accorderai le même temps de parole.

**Des voix:** Oh, oh!

\* \* \*

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES****LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNES FORMÉES À TITRE DE  
BRISERS DE GRÈVE**

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la poste. Il n'ignore pas qu'un arbitre a fait savoir à la Société canadienne des Postes qu'elle doit verser aux personnes qu'elle a formées à titre de briseurs de grève le salaire versé aux syndiqués plutôt que le salaire minimum. Je me demande si le ministre a songé à demander à la Société canadienne des Postes de non seulement cesser d'utiliser des briseurs de grève, mais aussi de cesser de verser des salaires minables? Ne reconnaît-il pas qu'une personne à l'emploi de la Fonction publique fédérale doit pouvoir toucher un salaire raisonnable?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, c'est la première fois que j'entends dire que les employés des Postes sont insuffisamment rémunérés. Je trouve cela étonnant. Si ma mémoire est fidèle, la Commission Marchment a déclaré que les salaires versés aux Postes étaient de 14 à 22 p. 100 supérieurs aux moyennes nationales des salaires versés dans l'industrie.

Quant à la question précise au sujet de la décision de l'arbitre, on me dit que les Postes examinent la décision pour savoir effectivement ce qu'elle signifie. La société n'en comprend pas encore exactement le sens et songe entre autres choses à en appeler.

Pour ce qui est de la proposition du député qui voudrait que j'intervienne dans la gestion de la société, je mépriserais l'autorité du Parlement si j'agissais ainsi car, en 1981, son parti, le parti libéral, et mon parti ont convenu que la Société canadienne des Postes devait devenir une société d'État et que nous devions tenter d'éviter toute ingérence politique analogue à celle qu'il me propose.

## LA POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE—LE RÉEXAMEN

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, le ministre sait sûrement que son plan à lui fait appel à la sous-traitance, qui sous-entend l'emploi de personnes rémunérées au salaire minimum. Ne veut-il pas reconnaître dans ces conditions que c'est sa politique à lui qui accule Postes Canada à une stratégie de salaires de famine? Va-t-il profiter de l'occasion pour réexaminer sa politique à la lumière de la décision rendue par l'arbitre et de celle rendue par la Commission canadienne des relations de travail la semaine dernière?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, le plan d'entreprise qui a été approuvé par le gouvernement prévoit en fait l'ouverture de 6 000 points postaux au cours des 10 prochaines années pour mieux desservir la clientèle. Ces points de service seront implantés dans des centres commerciaux où les gens se rendent normalement pour effectuer leurs emplettes. Il y aura des places de stationnement, et les points seront ouverts de 10 heures du matin à 10 heures du soir. Ce sera plus commode pour le public. Est-ce que le NPD a pour slogan: Au diable le public, occupons-nous de J.C. Parrot?

\* \* \*

**LES ENFANTS****LE DOCUMENTAIRE TÉLÉVISÉ SUR LES ADOLESCENTS QUI  
S'ENFUIENT DE LEUR FOYER**

**M. Alan Redway (York-Est):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Hier soir, des milliers de Canadiens ont regardé un documentaire télévisé extrêmement bouleversant intitulé *Runaways*, qui portait sur l'histoire d'adolescents qui s'enfuient de leur foyer et vivent dans les rues des villes partout au Canada. Les problèmes sociaux décrits dans ce documentaire sont évidemment d'envergure nationale et exigent que l'on s'en occupe de toute urgence. Qu'entend faire le ministre à ce sujet?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, j'ai pu voir une partie de ce documentaire. Je crois qu'il s'agissait d'une émission de deux heures et j'en ai vu environ la moitié. On ne le fait pas très souvent mais je crois qu'il faut féliciter ceux qui ont produit cette émission.

Beaucoup d'entre nous sont prêts à admettre qu'il s'agit d'un problème multidisciplinaire. Je n'essaie aucunement ici de minimiser les difficultés associées au problème des enfants disparus. En tant que gouvernement, nous avons tenté de nous occuper de certains aspects de la question. Par exemple, nous avons nommé un directeur à la tête du Centre pour enfants maltraités. Des mesures ont été prises pour contrer la violence en milieu familial et un Bureau d'enregistrement des enfants disparus a été créé. Des études spéciales sur les enfants disparus sont actuellement en cours dans quatre villes. Il m'est impossible de donner plus de détails sur ce programme en raison des contraintes de temps. Nous agissons aussi sur le front de la pornographie et de la consommation de drogues.